

**Comité d'accompagnement de Liège Trilogiport**  
**Procès-verbal de la réunion n° 6**  
**Liège, le 10 décembre 2013**

**Présents :**

Emile-Louis BERTRAND	Port autonome de Liège
Serge HERCEK	Port autonome de Liège / Serve Consult
Jacques HACOURT	Service public de Wallonie, DGO 2
Stéphan NIVELLES	Service public de Wallonie, DGO 2
Céline HELLEMANS	Service public de Wallonie, DGO 2
André DELECOUR	Service public de Wallonie, DGO 4
Jean-Pierre STAELENS	D.L. Trilogiport Belgium / CETIM
Marcel NEVEN	Ville de Visé
Luc LEJEUNE	Ville de Visé
Marcel VAN DEN MEERSCHE	Représentant de la population de la Ville de Visé
Thierry BRASSEUR	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Jean-François VERJANS	Représentant de la population de la Ville de Visé
Thierry GREFFE	Représentant « Comité Village Hermalle-sous-Argenteau »
Alain AUSSEMS	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Alain HOUTAIN	Service public de Wallonie, DGO 3, Office wallon des Déchets

**Invités :**

Jean-Marc Léotard	Service public de Wallonie, DGO 4
Jean-Philippe Marchal	Service public de Wallonie, DGO 4
Pierre Vandersloot	Service public de Wallonie, DGO 4

**Excusés :**

Serge FILLOT	Commune d'Oupeye
Arlette LIBEN	Commune d'Oupeye
Etienne BAUGNEE	Trilogiport Terminal S.A.
Michel MAJCHROWICZ	Représentant « Comité Village Hermalle-sous-Argenteau »
Thierry EVRARD	D.L. Trilogiport Belgium / CETIM
Arnaud WARIN	Service public de Wallonie, DGO 3
Olivier VANSTIPELEN	Service public de Wallonie, DGO 3
Nicolas DELHAYE	Service public de Wallonie, DGO 3
Luc VAN BAELEN	Warehouses De Pauw

Monsieur Bruno ROBBERECHTS a quitté la société Warehouses De Pauw et est remplacé par Monsieur Luc Van Baelen (Warehouses De Pauw).

## **1. Procès-verbal de la réunion n° 5**

---

Aucune remarque ou observation sur le procès-verbal de la réunion n° 5 du Comité d'accompagnement (organisée le 1<sup>er</sup> octobre 2013).

## **2. Etat d'avancement des travaux de la plate-forme Service public de Wallonie, Direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques, Département des Voies hydrauliques Liège (DGO 2)**

---

Un point sur l'état d'avancement des travaux de construction et d'aménagement de la plate-forme Liège Triligiport (phase 1) est présenté par Madame Céline Hellemans, Service public de Wallonie, DGO 2.

La présentation détaillée du marché de travaux de la plate-forme se trouve en annexe 1.

Voir **annexe 1** : Présentation DGO 2

## **3. Etat d'avancement des travaux des accès à la plate-forme (y compris le Pont Nord), Direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques, Département des Voies hydrauliques Liège (DGO 2)**

---

Un point sur l'état d'avancement des travaux des accès à la plate-forme (y inclus le pont Nord) est présenté par Madame Céline Hellemans, Service public de Wallonie, DGO 2. La présentation détaillée de ces travaux se trouve en annexe.

Voir **annexe 1** : Présentation DGO 2

## **4. Planning des travaux (décembre 2013 - Janvier 2014 – Février 2014) Service public de Wallonie, Direction de la Mobilité et des Voies hydrauliques de Liège, DGO 2)**

---

Le planning des travaux (décembre 2013 – janvier & février 2014) est intégré dans la présentation de la DGO2.

Voir **annexe 1** : Présentation DGO 2

## **5. Présentation des fouilles archéologiques**

---

Une présentation des fouilles archéologiques est effectuée par les représentants du Service public de Wallonie – DGO 4 :

- Jean-Marc Léotard (SPW – DGO 4) ;
- Jean-Philippe Marchal (SPW – DGO 4) ;
- Pierre Vandersloot (SPW – DGO 4).

### **Recherches archéologiques sur le site de Liège Triligiport à Hermalle-sous-Argenteau**

#### **1. Méthodologie**

##### **1.1. L'évaluation archéologique**

Débuté à la fin de l'année 2009 et achevée à l'automne 2013 en fonction de la disponibilité des terrains, l'essentiel de l'évaluation archéologique du Triligiport a été réalisé mécaniquement par le biais de tranchées de sondages de 2 m de largeur et espacées de 15 m.

Ce sont donc 15% des terrains non perturbés, soit une superficie d'environ 60 hectares, qui ont ainsi été évalués. Excavées sur une profondeur d'une quarantaine de centimètres dans un premier temps, ces tranchées – complétées de sondages manuels ponctuels – ont permis la découverte des différentes occupations décrites ci-après.

## **1.2. Étude géologique**

En complément de l'évaluation archéologique, une étude géologique a été entreprise en vue d'intégrer les vestiges archéologiques au sein d'un cadre chronostratigraphique, géomorphologique et – plus globalement – paléoenvironnemental plus large. On soulignera la rareté des sites wallons de plaine alluviale ayant fait l'objet de ce type d'approche à l'occasion de fouilles récentes, en particulier pour les périodes pré- et protohistoriques.

Cette démarche a notamment permis la mise en évidence d'une ancienne dépression située à l'aplomb du petit ruisseau « le Préhy ». Cette paléo-dépression, actuellement invisible dans le paysage, est assimilée à un ancien méandre de la Meuse, comblé entre autre par des dépôts tourbeux et argileux riches en matières organiques et en pollens fossiles, ce qui devrait permettre une reconstitution de la succession des paléoenvironnements sur près de 10.000 ans.

## **2. Résultats**

### **2.1. Le Mésolithique**

La plus ancienne occupation attestée au Trilogiport remonte au Mésolithique. Durant cette période (qui s'étend en Europe de -9000 à -5500 av. J.C.), les populations – nomades – poursuivent une économie de prédation (chasse, pêche et cueillette), au sein d'un environnement fortement boisé consécutif au réchauffement climatique postérieur à la dernière glaciation. Ce milieu forestier a vraisemblablement contribué au développement et à la généralisation de l'emploi de l'arc à flèches pour la chasse, au détriment de la sagaie mieux adaptée aux paysages steppiques du Paléolithique.

Comme sur la plupart des gisements mésolithiques de nos régions, les vestiges de cette époque découverts à Liège Trilogiport se résument à des concentrations plus ou moins denses de déchets de taille ou d'outils en roche (silex ou autres) ; les structures de type « fosse », « foyer », « trou de poteau » ou « empierrement » sont en effet absentes. De plus, vu la disparition totale des matériaux organiques, la datation de l'occupation par la méthode du carbone 14 est impossible. Toutefois, grâce à la typologie des pointes et barbelures de flèche – dont la morphologie varie dans le temps – on peut proposer l'hypothèse d'une occupation assez ancienne aux alentours de -8000 av. J.C.

### **2.2. Le Néolithique ancien (ou Rubané)**

L'évaluation archéologique a également révélé des traces d'occupation du Néolithique ancien (seconde moitié du VI<sup>ème</sup> millénaire av. J.-C.), période durant laquelle l'homme se sédentarise et développe une économie de production (élevage, agriculture).

Les nombreux tessons de céramique décorés de motifs en ruban (d'où le qualificatif de « rubané » souvent accolé à cette période), quelques herminettes polies et des fragments de meules à moudre sont parmi les objets les plus emblématiques de cette occupation découverts sur les terrains du Trilogiport. Ces artefacts ont été trouvés au sein de structures de type « fosse ». Alors que ces dernières accompagnent fréquemment les reliquats de maisons sur de nombreux sites régionaux, aucune trace de bâtiment n'a actuellement été décelée Hermalle-sous-Argenteau.

### 2.3. La Protohistoire

Attribuable aux périodes de la fin de l'âge du Bronze et du premier Age du fer, approximativement entre 1000 et 600 av. J.-C., l'occupation protohistorique s'identifie à une vaste nécropole à incinération constituée de 158 sépultures. Cette découverte présente un caractère exceptionnel. C'est, en effet, la première de ce type réalisée en province de Liège depuis la fouille partielle du site de Herstal/Hauts-Sarts en 1974 et, avec ses 158 sépultures, elle est la seconde plus importante nécropole de cette époque jamais retrouvée sur le territoire de la Belgique. De par ses dimensions et son état de conservation, elle tient la comparaison avec les grands sites européens de même tradition culturelle.

De surcroît peu perturbée au cours des âges, elle témoigne de tous les rituels funéraires connus pour cette époque, qu'il s'agisse du dépôt des ossements incinérés du défunt dans un contenant céramique ou en matériaux périssables (toile, peau, ...), de leur dispersion dans le comblement de la sépulture ou posés sur son fond, avec ou sans offrandes funéraires, ou encore du rejet symbolique d'une poignée d'ossements dans le remblais.

Pour optimiser la qualité de la fouille et la récolte des données, la plupart de ses dépôts ont été prélevés mécaniquement en blocs et stockés dans des conditions de conservation adaptées. Ils sont actuellement en cours de fouille au Service de l'Archéologie de Liège.

#### Légende des figures :

Fig. 1. Hermalle-sous-Argenteau/Trilogiport. Mésolithique : échantillon de pointes de flèches.

Fig.2. Hermalle-sous-Argenteau/Trilogiport. Néolithique ancien : échantillon de tessons de céramique rubanée.

Fig.3. Hermalle-sous-Argenteau/Trilogiport. Protohistoire : vue d'une urne cinéraire en cours de dégagement.

Voir **annexe 2**: Présentation DGO 4

## 6. Divers/Questions-réponses

---

### Travaux d'assainissement

Monsieur Verjans a souhaité obtenir de plus amples informations sur l'état d'avancement des travaux d'assainissement du site. Pour rappel, le plan d'assainissement a été approuvé en octobre 2012. Monsieur Alain Houtain (SPW – DGO 3) a précisé quelques informations à ce sujet sur base du rapport intermédiaire de RECOsol (bureau d'études -agrée) du 09/12/2013.

Voir **annexe 3**: Présentation DGO 3

### Gravière Brock : Allée de platanes

Monsieur Thierry Greffe relaye le mécontentement de certains membres du Comité Village relatif à l'abattage d'une allée de platanes située le long de la Gravière Brock.

Selon Stéphan Nivelles, le merlon a été reculé vers le Canal afin de respecter les limites du PCA de la commune d'Oupeye. Il fallait effectivement abattre une rangée de platanes pour la réalisation des travaux. Stéphan Nivelles précise que le merlon sera replanté ultérieurement.

### **Trafic Rue d'Argenteau**

Thierry Greffe affirme également que, selon les riverains, de nombreux camions de terre empruntent la rue d'Argenteau. Selon ses informations, ces terres servent pour remblayer la butte de la Gravière Brock.

Le SPW – DGO2 (S Nivelles / C Hellemans) affirme que les remblais de terre sont acheminés par bateau. Le SPW – DGO2 va donc interroger l'entreprise quant à ce trafic.

Le SPW – DGO2 (S Nivelles / C Hellemans) mentionne toutefois ici qu'on place actuellement les enrochements pour la confection de la digue (voir annexe 1 – Présentation DGO2).

### **Sécurisation du chantier**

Monsieur Thierry Greffe précise qu'il faut veiller à une sécurité optimale du chantier. Il relate notamment le fait qu'une grue flèche entravait la circulation début décembre et qu'un ouvrier de chantier gérait la circulation. Le SPW – DGO2 (S Nivelles / C Hellemans) relayera cette information à la société momentanée Eloy – Eraerts – Kumpen en vue d'accroître la sécurité à proximité du chantier.

### **Evacuation des eaux**

Monsieur Thierry Greffe relate également les inquiétudes des riverains quant à l'évacuation des eaux via le drain d'Hermalle, notamment en cas d'inondation.

Le SPW – DGO2 (S Nivelles / C Hellemans) précise que ceci a été étudié (y inclus en période de crues).

### **Station de la qualité de l'air**

M Greffe réitère la volonté du Comité Village d'obtenir l'installation d'une station de mesures de la qualité de l'air avant le démarrage de la plate-forme multimodale et souhaite l'installation de cette station de mesures au moins un an avant l'exploitation commerciale de Liège Trilogiport.

Monsieur Bertrand précise que ce point a à nouveau été évoqué lors de la Task Force du 8 novembre 2013. Ladite Task Force a chargé la Direction des Voies Hydrauliques de Liège de provoquer une réunion avec l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (Awac) et l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP). Cette réunion a eu lieu.

Monsieur Stéphane Nivelles précise que la station de mesure (4 mètres x 4 mètres) doit être équipée de divers appareils de prélèvement. Cette station de mesure doit également être reliée à l'électricité et à un câble téléphonique (via lequel les informations de mesures sont relayées). Le SPW – DGO2 doit donc trouver un terrain disponible et adéquat pour l'installation de cette station de mesures visant à surveiller et mesurer de manière efficace la qualité de l'air ambiant.

Il est impossible d'interrompre les travaux de Liège Trilogiport afin d'effectuer une campagne de mesures « **Etat 0** » qui doit être réalisée pendant une durée de 6 mois (3 mois en hiver et 3 mois en été). Les résultats des campagnes de mesures effectuées en 2008 (lorsque les activités d'ArcelorMittal sur Chertal étaient à l'arrêt) pourraient servir d'« Etat 0 ». Monsieur Greffe attire l'attention sur le fait que ces mesures n'incluent pas le mois de janvier. Le SPW précise que cette nouvelle station permettra notamment de déterminer l'influence du Trilogiport et que les mesures seront comparées à celles réalisées. Par conséquent, le fait que des mesures n'aient pas été prises en janvier n'est pas relevant. Monsieur Greffe insiste par ailleurs pour obtenir des mesures en continu.

Ces statistiques, qui seront analysées par l'AWAC / l'ISSEP, seront reprises dans les mesures de la qualité de l'Air de la Région wallonne.

Monsieur Delecour précise que cette station de mesures est un point de la charte d'urbanisme et précise que c'est un engagement pris par les divers porteurs de projet. Le processus d'installation est en cours.

Monsieur Bertrand précise que les inquiétudes ont été relayées au niveau des Cabinets ministériels et précise que le SPW - DG02 a pris contact avec l'AWAC.

Monsieur Bertrand et le SPW - DG02 suggèrent la présence de l'AWAC et de l'ISSEP lors de la prochaine réunion du Comité d'accompagnement. Ils suggèrent également la présence d'un représentant du cabinet de Monsieur le Ministre Philippe Henry lors de cette prochaine réunion.

Monsieur Greffe précise que, pour la mesure des particules fines (« PM »), il existe des stations mobiles.

Monsieur Bertrand et Monsieur Hacourt réitèrent la volonté et l'engagement du PAL & du SPW DG02 de placer cette station de mesures de la qualité de l'air.

M. Delecour précise que les cabinets des Ministres Carlo Di Antonio et Philippe Henry doivent fixer une réunion à ce sujet. Cette station, qui sera gérée par l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (Awac) et par l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP), analysera les données de l'ensemble de la région et non pas de la plate-forme multimodale uniquement.

### **La sauvegarde du Hemlot**

Monsieur Greffe aborde le point de la sauvegarde du Hemlot (site protégé, classé « Natura 2000 »). Selon Stéphan Nivelles, la **Direction des Impacts économiques et environnementaux** (DIEE) du Service public de Wallonie (DGO2) a publié un cahier des charges pour la réhabilitation du Hemlot. Toutefois, l'offre déposée n'a pas agréé le Comité scientifique de suivi de Lanaye pour diverses raisons. La procédure a dès lors été abandonnée. Le cahier des charges (incluant cette fois un type de modèle hydraulique précis permettant de faire des simulations) a donc été revu et corrigé. La DIEE relancera la procédure.

Stéphan Nivelles précise que la DGO2 cherche une solution pérenne afin d'éviter l'envasement systématique du Hemlot.

Thierry Greffe précise qu'ArcelorMittal finançait une station de pompage d'eau qui pourrait éventuellement être utilisée pour créer et renouveler un courant.

Jacques Hacourt clôture cette question en mentionnant que l'étude hydraulique était importante en vue de trouver une solution pérenne & durable.

A titre informatif, le site du Hemlot a récemment fait l'objet d'une question parlementaire posée par Mauro Lenzini à Monsieur le Ministre Carlo Di Antonio.

### **Trafic rue de la cale sèche**

Par courriel, Mme Liben attire l'attention sur le fait que les riverains de la rue de la Cale Sèche et de l'Allée Verte à Haccourt se plaignent toujours du charroi des tracteurs et des camions. La route est dès lors de plus en plus endommagée occasionnant ainsi des nids-de-poule et engendrant des nuisances sonores.

Mme Hellemans précise que la rue de la cale sèche fait effectivement partie d'un itinéraire bis (soumis à l'approbation de la Commune d'Oupeye). Selon les informations de l'entrepreneur, 2 camions par jour empruntent cet itinéraire bis. Mme Hellemans précise que d'autres activités industrielles génèrent du trafic et qu'il est effectivement difficile de dissocier l'activité liée à Liège Trilogiport et les autres activités industrielles de la région.

### **Vœux 2014**

Monsieur Bertrand présente ses vœux aux membres du Comité d'accompagnement Liège Trilogiport et profite de l'occasion pour remercier chacun(e) de la bonne collaboration.

## **Prochaine réunion – Comité d'accompagnement – Réunion n° 7**

La prochaine réunion du Comité d'accompagnement (réunion n °7) se tiendra **le mardi 25 février 2014** à 18h à la Salle d'exposition du Port autonome de Liège, rue de l'île Monsin 40 à 4020 Liège.

La réunion se termine vers 19h30.

### **Annexes :**

Veillez trouver en annexe :

- Annexe 1 : Présentation DGO2 – Etat d'avancement Triligiport**
- Annexe 2 : Présentation DG03 - Travaux d'assainissement**
- Annexe 3 : Présentation DG04 – Fouilles archéologiques**



Emile-Louis Bertrand  
Président du Comité d'accompagnement Liège Triligiport  
Directeur général du Port autonome de Liège